



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13 DEC. 2023

ID : 087-218717809-20231207-2023057-DE

2023-057

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

Le 7 décembre

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 20

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIREST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. HAU, M. CHAUGNY

Pouvoirs : Mme PAGLIONE BISMUTH donne pouvoir à Mme BESSE, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BENARD.

Monsieur Franck PREUILH a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES - ANNÉE 2024

Dans le cadre de l'aide aux vacances des enfants de la commune, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune aux activités extra-scolaires pour l'année 2024 comme suit :

Type de séjour	Subvention par jour et par enfant	Nombre maximum de jours cumulables par an et par enfant
Colonies de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne	10,30 €	20
Colonies de vacances organisées par les collectivités locales de la Haute-Vienne	10,30 €	
Centres aérés de la Haute-Vienne	Prise en charge de la surtaxe tarifaire dans la limite de 10,30 €	
Base nautique du Palais sur Vienne	8,00 €	Les mercredis hors congés scolaires
Centre de loisirs de Saint-Just-le-Martel	Prise en charge de la surtaxe tarifaire dans la limite de 10,30 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **ACCEPTE** de fixer la participation de la commune aux activités extra-scolaire pour l'année 2024 telle qu'énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour Copie conforme
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette
ROSSANDER
Date : 12/12/2023
Qualité : MAIRE